



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Élections professionnelles dans l'Éducation Nationale : Dans le département comme nationalement, FO continue de progresser !

Les élections professionnelles qui viennent d'avoir lieu dans l'Éducation Nationale ont été marquées par les conditions du scrutin "informatique" qui a conduit à une baisse du taux de participation que FO avait annoncée car très prévisible.

Les origines de ces modalités de scrutin sont à chercher dans les « **Accords de Bercy** » - signés en 2009 avec le gouvernement Sarkozy-Fillon par la FSU, l'UNSA, SUD, la CGT, la CFDT et la CGC mais pas par FO ! – qui précisent : « Si le vote à l'urne demeure le principe, la possibilité de recourir au vote électronique dans des conditions permettant de préserver la confidentialité du vote et l'intégrité des données doit également être envisagée dès lors qu'elle faciliterait l'accès au vote. ».

Dans ces conditions difficiles, nationalement, la Fédération FO de l'Enseignement (FNEC FP FO) devient la 3ème organisation syndicale avec plus de 10% des suffrages.

**En Indre et Loire, la FNEC FP FO obtient 2 sièges sur 10 au Comité Technique Départemental, soit 1 siège de plus qu'auparavant.**

Dans le 1<sup>er</sup> degré (écoles), la progression est encore plus importante puisque FO dépasse les 20% (20,48 % exactement) et **devient la deuxième organisation syndicale chez les instituteurs et professeurs des écoles derrière la FSU et devant l'UNSA.**

Ces bons résultats sont à mettre au compte des syndicats FO (*SNUDI-FO dans les écoles, SNFOLC dans les lycées et collèges, SNETAA-FO dans les lycées professionnels*) qui ont montré dans l'activité quotidienne leur indépendance et leur différence.

L'heure est maintenant au renforcement de FO dans l'Éducation Nationale afin de faire face à une offensive générale contre les statuts des personnels et de nouvelles aggravations des conditions de travail qui aboutissent parfois à des drames comme celui de Béziers (*suicide d'une enseignante*).

Il sera aussi nécessaire que la hiérarchie de l'Éducation nationale prenne en compte la nouvelle place de FO au niveau départemental et cesse les entraves au droit syndical que les responsables FO connaissent depuis plusieurs mois ; ceci fera l'objet d'un rappel de l'Union Départementale FO en particulier auprès du Préfet et des élus de la République.

Tours, le 23 octobre 2011